

Calendrier de vaccination systématique recommandé pour les bébés, les enfants et les adultes



Vaccins/produits d'anticorps	Âge											
	À la naissance	2 mois	4 mois	6 mois	12 mois	18 mois	Entre 4 et 6 ans	6 ^e année	8 ^e ou 9 ^e année	Tous les adultes	65 ans	
Virus respiratoire syncytial (VRS)*	◆											
Diphtérie, tétanos, coqueluche, polio et <i>Hæmophilus influenzae</i> de type b (DCaT-VPI-Hib)		◆	◆	◆		◆						
Vaccin conjugué contre le pneumocoque 15-valent (Pneu-C-15)**		◆	◆		◆							
Rotavirus		◆	◆									
Rougeole, rubéole, oreillons, varicelle (RROV)					◆		◆					
Diphtérie, tétanos, coqueluche, polio (DCaT-VPI)							◆					
Hépatite B (HB)								◆◆				
Virus du papillome humain (VPH)								◆◆				
Vaccin quadrivalent conjugué contre le méningocoque (Men-C-ACYW)***					◆			◆				
Diphtérie, coqueluche, tétanos (dcaT)									◆	●	Tous les 10 ans	
Vaccin conjugué contre le pneumocoque 20-valent (Pneu-C-20)												◆ Une dose unique
Influenza (grippe)	Tous les résidents du Manitoba âgés de six mois et plus peuvent recevoir le vaccin contre la grippe chaque année. Les personnes âgées de 65 ans et plus peuvent bénéficier d'un vaccin antigrippal amélioré.											

◆ = Une seule dose de vaccin administrée.

● = Le vaccin dcaT est offert aux adultes qui doivent recevoir leur injection de rappel contre le tétanos ainsi qu'aux personnes enceintes, à chaque grossesse, idéalement entre la 27^e et la 32^e semaine de grossesse.

* Les nourrissons nés entre le 1^{er} octobre 2025 et le 31 mars 2026 peuvent recevoir une dose d'anticorps monoclonal anti-VRS.

** Les enfants présentant des problèmes médicaux à haut risque et ceux qui vivent dans les communautés des Premières Nations devraient être vaccinés avec le vaccin conjugué antipneumococcique 20-valent (Pneu-C-20) à l'âge de 2, 4, 6 et 18 mois. Voir les critères d'admissibilité pour être considéré à risque élevé (www.gov.mb.ca/health/publichealth/cdc/vaccineeligibility.fr.html).

*** À partir du 1^{er} mars 2024, un vaccin antiméningococcique protégeant contre quatre souches sera proposé dans le cadre du calendrier des vaccinations pour les bébés et les enfants d'âge préscolaire. Les personnes qui présentent certains problèmes de santé à risque élevé peuvent avoir besoin de doses supplémentaires. Consultez les critères d'admissibilité (www.gov.mb.ca/health/publichealth/cdc/vaccineeligibility.fr.html) du ministère de la Santé, des Aînés et des Soins de longue durée du Manitoba et le Guide canadien d'immunisation (www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/guide-canadien-immunisation-partie-4-agents-immunisation-active/page-13-vaccin-contre-meningocoque.html) pour connaître les doses requises et les intervalles.

Les personnes à haut risque ainsi que celles qui ont manqué une ou plusieurs doses de vaccins pourraient avoir besoin d'un calendrier de vaccination différent. Pour en savoir plus sur la vaccination, consultez votre fournisseur de soins de santé ou rendez-vous sur le site suivant : www.manitoba.ca/health/publichealth/cdc/div/index.fr.html